



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-
Présidente**

DELIBERATION N° 48

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN; Mme Sylvie THUSTRUP

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte DEVESA; Mme Elisabeth HUARD ;M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Catherine SILVESTRE

POUVOIR(S) : Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO)

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DAS – CONVENTION DE PARTENARIAT « Toit toi mon Toit »
EXPERIMENTATION AUTOUR DU LOGEMENT DES SENIORS**

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des séniors et de l'amélioration continue des politiques publiques en matière de logement, la Ville d'Aix-en-Provence et le CCAS (en particulier le Pôle Info Séniors) ont été sollicités par AGIRC-ARRCO, en partenariat avec le cabinet « Réciprocité », pour participer à un projet d'expérimentation autour de la question du logement des séniors.

Le projet a pour objectif d'ouvrir et d'enrichir la réflexion sur les différents modes d'habiter pour les séniors, en particulier sur les parcours résidentiels souhaitables et possibles sur le territoire de la commune, afin de nous accompagner dans des réflexions de projets d'habitats spécifiques répondant aux besoins des séniors.

Le projet se déroulera sous forme d'ateliers participatifs destinés aux séniors aixois, ayant pour objectifs :

- D'enrichir la réflexion de la commune sur les différents modes d'habiter à destination des séniors ;
- D'identifier des parcours résidentiels qui répondent aux besoins des séniors en matière d'habitat ;
- De recenser les propositions existantes à Aix-en-Provence et d'identifier les éventuels manques ;
- De proposer une étude d'opportunité portant sur une ou plusieurs pistes de travail identifiées lors des ateliers.

Le projet se déroulera selon la méthodologie suivante :

- **Deux ateliers participatifs d'une journée** en décembre 2024 et février 2025 avec une trentaine de seniors aixois, afin de recueillir leurs retours et besoins spécifiques en matière d'habitat ;
- **Un atelier de réflexion collective**, incluant des citoyens et des services municipaux, pour partager les résultats des ateliers précédents et co-construire des solutions adaptées ;
- **Une étude d'opportunité** portant sur les pistes de travail identifiées lors des ateliers, visant à déterminer les solutions les plus pertinentes pour répondre aux besoins des seniors en matière d'habitat et à l'évolution des modes d'habiter.

Le projet sera financé par AGIRC-ARRCO, dans le cadre de son engagement pour le bien-être des seniors, en collaboration avec le cabinet Réciprocité. Le CCAS et la Ville seront impliqués dans la mobilisation du public, la mise à disposition des moyens logistiques et sur l'atelier de réflexion collective pour imaginer et échanger autour des solutions de logement adaptées.

Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention de partenariat entre le CCAS, AGIRC-ARRCO et le cabinet Réciprocité, afin de formaliser les engagements des différentes parties et de définir les modalités de mise en œuvre du projet.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

La loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement
La loi Alur du 24 mars 2014 en vue de lutter contre les discriminations « à la location » à l'encontre des seniors et d'éviter leur expulsion
Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Les propositions de Mme la Présidente entendue.
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention ci-jointe
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document pour répondre à ces demandes

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 16/12/24
et de la publication le 16/12/24